

OPERATION TRANQUILLITES VACANCES(GENDARMERIE)

Qu'est-ce que l'opération tranquillité-vacances ?

La gendarmerie met en place un formulaire de demande individuelle vous permettant d'informer la brigade de gendarmerie de votre départ. Cette demande, renseignée, doit être déposée à la brigade de gendarmerie de votre lieu de résidence où vous devrez justifier de votre identité et de votre domicile.

Formalité

La gendarmerie vous remettra un document à remplir, concernant :

- Le nom du demandeur
- Son adresse
- Type et caractéristique du logement
- Personne à aviser en cas d'anomalie

La gendarmerie sera sensibilisée, et contrôlera plus précisément le logement.

Contact

Gendarmerie de Limonest
108 avenue du Général de Gaulle
69760 Limonest
Tél. : 04.78.35.80.77